

**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE PUBLIC
DU PREMIER DEGRE »**

RENTREE SCOLAIRE 2008

REPARTITION DES CREATIONS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE PUBLIC

La loi de finances pour 2008 a prévu 700 postes supplémentaires d'enseignants du premier degré à la rentrée scolaire 2008, hors création de postes liées à l'intégration progressive des instituteurs de la collectivité départementale de Mayotte dans la fonction publique de l'Etat.

A ce stade, seuls 580 postes supplémentaires ont fait l'objet d'une répartition entre les académies : une provision de 120 postes est effectivement constituée pour accompagner la hausse démographique à Mayotte (80 postes), pour assurer certains engagements internationaux (ITER, école européenne de Strasbourg) et pour procéder à des ajustements ponctuels de rentrée.

Compte tenu de l'écart enregistré entre la prévision et le constat de la rentrée 2007 (baisse effective de 960 élèves contre une prévision de hausse de plus de 24.000 élèves), qui a permis d'accroître le taux d'encadrement dans la plupart des académies, et de la révision des prévisions pour la rentrée 2008 (hausse limitée à 17.000 élèves contre 37.000 anticipés lors de la construction du PLF 2008), il a été décidé qu'aucune académie ne connaîtrait de retrait de moyens à la rentrée scolaire 2008. Cette décision est dictée par l'importance qu'il convient d'accorder à l'école primaire.

Ainsi, sept académies susceptibles de connaître une baisse du nombre de leurs élèves dans le 1^{er} degré à la rentrée 2008 (Nancy-Metz, Reims, Caen, Lille, Nice, Strasbourg et Martinique) verront leur dotation maintenue par rapport à la rentrée 2007. Le rééquilibrage en faveur des académies dont les taux d'encadrement étaient jugés les moins favorables, à situation comparable, est assuré par les moyens supplémentaires accordés à la rentrée 2007, qui n'ont été que partiellement justifiés par des hausses d'effectifs d'élèves, et par les moyens de la rentrée 2008.

En ce qui concerne l'analyse des dotations académiques, les critères habituels ont été utilisés : les évolutions démographiques, les caractéristiques des académies et au regard de critères territoriaux, sociaux ou de contraintes structurelles.

L'élaboration de la carte scolaire dans le premier degré public

Les conditions d'élaboration de la « carte scolaire » dans le premier degré doivent garantir aux niveaux national, académique, et départemental, l'équité, la transparence, et la concertation nécessaires

1) La méthode de répartition des emplois d'enseignants du premier degré

Outre la prise en compte des variations démographiques, le recours à différents indicateurs, établis à partir des données de l'INSEE, traduit des préoccupations plus qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales pour l'indicateur territorial, volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social et respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie pour l'indicateur de contraintes structurelles. Ces indicateurs permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques.

Les trois indicateurs pris en compte ont pour objectif d'analyser, de manière relative, les taux d'encadrement globaux des académies et de définir les situations excédentaires ou déficitaires. Ils ont été constitués de la manière suivante :

+ Pour l'indicateur territorial il s'agit

- de la densité de la population des 2 à 16 ans.
- du pourcentage de la population dans le rural.
- du poids du rural isolé

+ Pour l'indicateur social, sont combinés

- le taux de RMIstes.
- le pourcentage de PCS défavorisées
- le pourcentage de chômeurs

+L'indicateur des contraintes structurelles est déterminé à partir :

- le pourcentage des écoles de 1 à 2 classes
- le pourcentage des écoles de 3 à 4 classes
- le pourcentage des écoles de plus de 11 classes
- le pourcentage des écoles appartenant à une zone d'éducation prioritaire.**

2) Les propositions de mesures de rentrée pour les différentes académies métropolitaines s'effectuent en deux étapes

+ 1^{ère} étape : *Prise en compte des évolutions démographiques.*

L'évolution de la démographie est la première donnée prise en compte. L'indicateur de contraintes structurelles permet d'identifier les académies qui connaissent des contraintes fortes, moyennes ou faibles (voir tableau N°1). L'objectif, à ce stade, est de pondérer les évolutions démographiques en fonction de la capacité effective de l'académie à accueillir dans des structures scolaires existantes les élèves supplémentaires ou, au contraire, à resserrer le réseau scolaire en fonction des diminutions d'élèves.

A l'issue de cette première étape, il est possible de déterminer les attributions ou retraits d'emplois au titre des évolutions démographiques.

+ 2^{ème} étape : *Rééquilibrage des dotations académiques en fonction de la typologie des académies à partir de l'indicateur « territorial » et de l'indicateur social.*

La prise en compte des situations des académies implique de considérer l'ensemble des emplois de l'académie et pas seulement les variations d'effectifs d'élèves. A l'issue de cette deuxième étape, des mesures de rééquilibrages des dotations entre les académies sont définies.

La combinaison des indicateurs territorial et social permet d'établir une typologie des académies présentée dans le tableau N°2.

A partir de l'indicateur territorial est calculé, pour chacune des catégories (dominante urbaine, contrasté et dominante rurale), un taux d'encadrement moyen de référence.

A chaque ensemble cohérent d'académies déterminé dans le tableau N°2 est appliqué un traitement différencié qui tient compte des poids relatifs de l'indicateur social et de l'indicateur territorial.

Tableau N°1 : Indicateur de contraintes structurelles

Cet indicateur repose sur les données statistiques de la rentrée 1999. Il n'a pas été actualisé mais il est prévu de revoir cet indicateur en même temps que les critères sociaux et territoriaux. La typologie des familles d'académies au regard de l'indicateur des contraintes structurelles est décrite ci-après :

FAIBLE	MOYEN	FORT
Aix-Marseille Caen Lille Lyon Nantes Nice Orléans-Tours Paris Rennes Versailles	Amiens Bordeaux Créteil Grenoble Montpellier Nancy-Metz Poitiers Rouen Strasbourg	Besançon Clermont-Ferrand Corse Dijon Limoges Reims Toulouse

Tableau N2 :**Typologie des académies selon l'indicateur social et l'indicateur territorial**

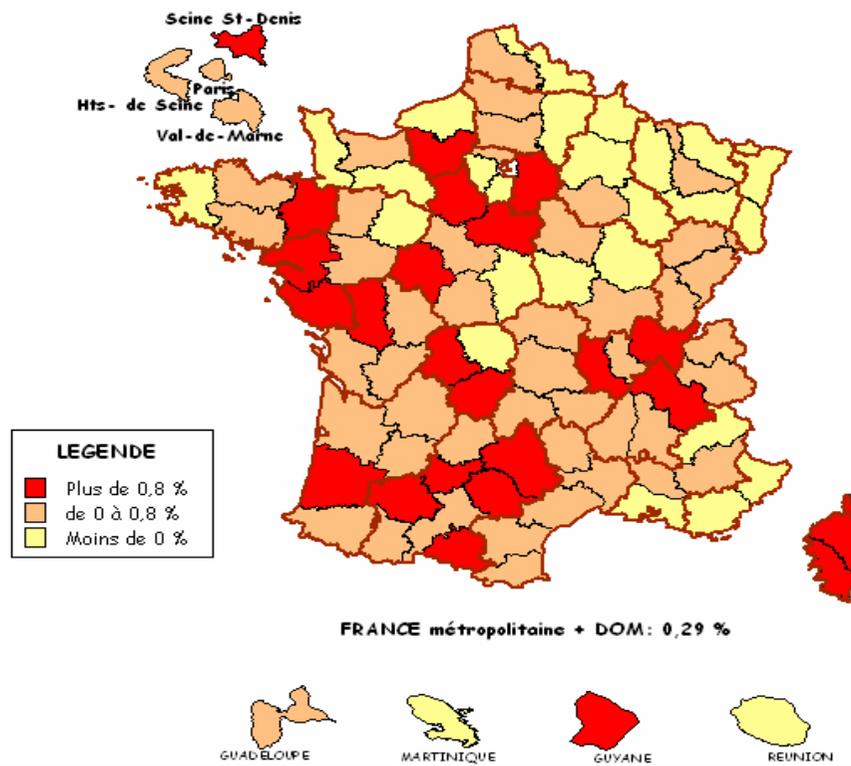
L'indicateur social est calculé en faisant la moyenne sur les trois dernières années (2004-2005-2006) des critères qui le composent. La typologie qui en résulte reste identique à celle qui avait été établie précédemment en prenant en compte la seule année 1999. L'indicateur territorial a été actualisé : l'Insee a communiqué des données sur la population en 2002 et la densité de la population 2-16 ans au km² a été recalculée en 2006. Cependant l'indicateur reste inchangé. Pour préparer la répartition des mesures de rentrée 2008, le P/E moyen a été actualisé : on a calculé la moyenne des trois dernières années. Pour l'année 2007-2008, le P/E intègre 50 % du gain en emplois (ou de la perte) obtenu en rapprochant le potentiel en emplois des stages « filés » et les besoins en décharges des directeurs d'école à 4 classes.

TERRITORIAL ▶ SOCIAL ▼	DOMINANTE URBAINE P/E moyen = 5,23	CONTRASTE P/E moyen = 5,33	DOMINANTE RURALE P/E moyen = 5,66
FORT	Lille Nice Rouen	Aix-Marseille Amiens Montpellier	Corse Reims
MOYEN	Créteil Lyon Versailles	Bordeaux Caen Grenoble Nancy-Metz Nantes Orléans-Tours Toulouse	Dijon Poitiers
FAIBLE	Paris Strasbourg	Besançon Rennes	Clermont-Ferrand Limoges

PROGRAMME "ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE"
EMPLOIS D'ENSEIGNANTS
EVOLUTION DES EMPLOIS A LA RENTREE SCOLAIRE 2008

	Stock d'emplois des enseignants au 01/09/2007	Variation dotation à la rentrée scolaire 2008
AIX-MARSEILLE	13 572,00	0
AMIENS	10 459,00	4
BESANCON	6 197,25	5
BORDEAUX	14 128,00	65
CAEN	6 889,50	0
CLERMONT-FERRAND	6 146,50	4
CORSE	1 393,00	2
CRETEIL	23 917,50	101
DIJON	8 299,00	0
GRENOBLE	15 029,50	65
LILLE	20 939,00	0
LIMOGES	3 347,50	12
LYON	14 167,50	45
MONTPELLIER	12 377,00	30
NANCY-METZ	12 299,50	0
NANTES	13 022,00	65
NICE	9 421,00	0
ORLEANS-TOURS	12 391,50	35
PARIS	7 629,00	0
POITIERS	7 897,00	30
REIMS	7 368,75	0
RENNES	10 698,50	55
ROUEN	9 713,50	0
STRASBOURG	9 156,25	0
TOULOUSE	13 431,50	30
VERSAILLES	29 097,00	7
GUADELOUPE	3 161,00	5
MARTINIQUE	2 781,00	0
GUYANE	2 160,00	20
REUNION	6 166,00	0
TOTAL Emplois répartis	313 255,75	580
Mise en réserve	Provision pour les dotations des COM	80
	Provision pour engagements internationaux et ajustements	40
TOTAL, y comprise mise en réserve		700

Prévisions des effectifs d'élèves à la rentrée 2008



*Collèges et lycées
France métropolitaine et DOM*

**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE PUBLIC
DU SECOND DEGRE »**

- **emplois d'enseignants**

Principes de la répartition

La répartition des moyens d'enseignement et de suppléance pour la rentrée 2008 est guidée par la dotation budgétaire avec le souci d'accompagner les évolutions démographiques et de rééquilibrer les dotations entre les académies.

- le budget prévoit la suppression de 1 500 emplois au titre des évolutions démographiques, 1 700 emplois au titre de la rationalisation des moyens et 2 130 emplois de stagiaires pour mettre en adéquation les recrutements et les besoins en personnels enseignant (*la répartition académique des suppressions d'emplois de stagiaires sera effectuée ultérieurement*).
Par ailleurs, 3 500 emplois sont transformés en 63 000 HSA (heures supplémentaires année), cette mesure est sans conséquence sur les heures d'enseignement dont bénéficient les élèves et sur les taux d'encadrement.

- La répartition des moyens pour la rentrée 2008

1. intègre les prévisions démographiques.

L'évolution des effectifs, de l'ordre de - 34 000 élèves, concerne essentiellement le lycée pré-bac (-23 800 élèves) et le LP (- 9 000 «élèves») ; le collège connaissant au niveau national une quasi stabilité des effectifs. La carte page 19 présente en pourcentages l'évolution prévue dans chaque académie.

2. est réalisée avec le souci d'optimiser les moyens dans les académies tout en rééquilibrant les dotations de base (l'analyse des dotations de base à la rentrée 2007 est présentée en page 10 et suivantes).
3. A ce stade, 150 emplois sont réservés au financement des COM et 280 emplois à des ajustements notamment ceux liés aux nouvelles modalités de formation des stagiaires et des néo-titulaires

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, un effort particulier devra être fait en direction des élèves handicapés par l'implantation de nouvelles unités pédagogiques d'intégration.

- La répartition des moyens d'enseignement est présentée page 20.

S'agissant du constat de la rentrée 2007, il convient de se référer au document intitulé « Bilan de la rentrée scolaire 2007 dans le second degré public » qui présente les principales données sur les élèves, les structures et la scolarité.

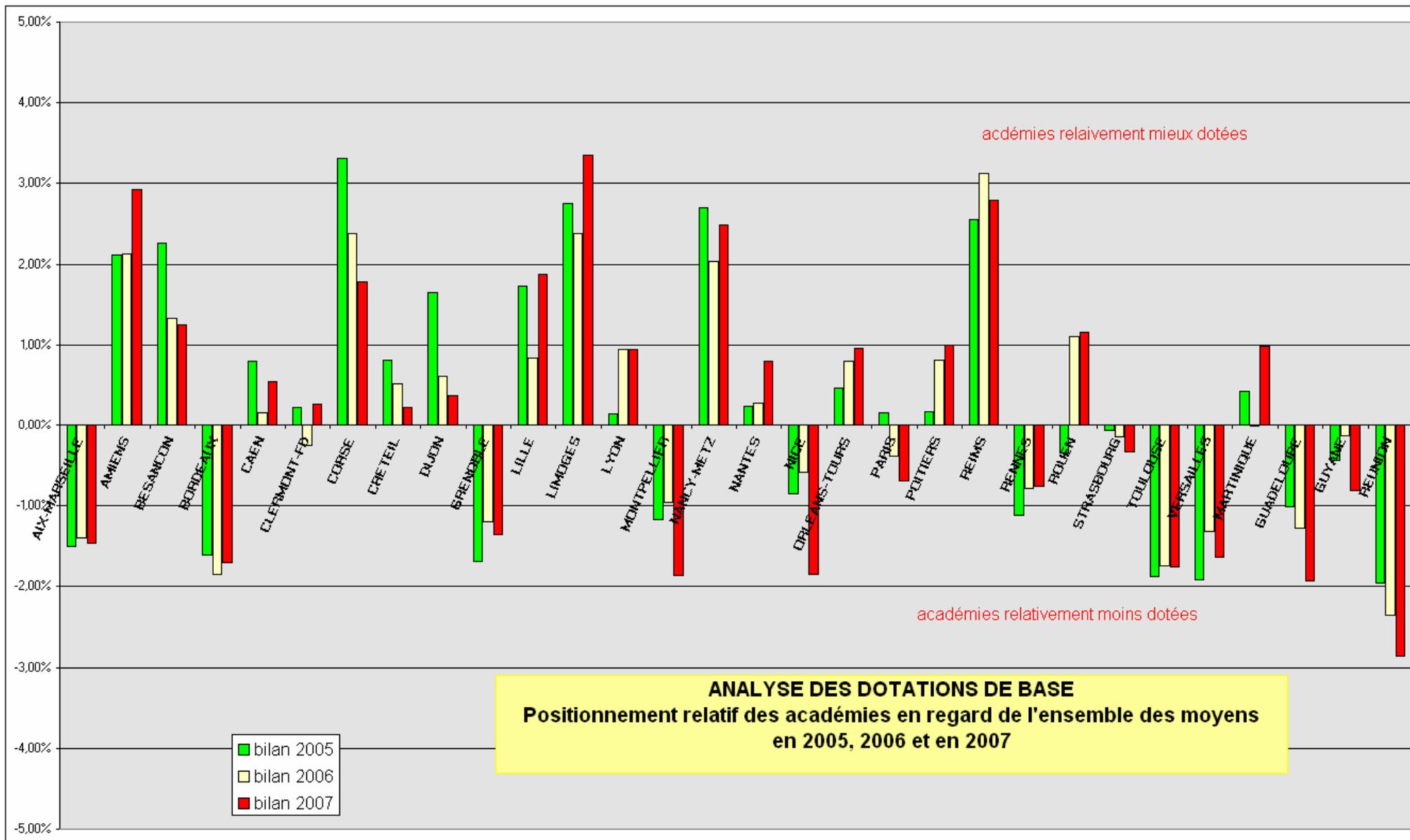
La situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance

Le calcul des écarts de dotation inclut à la fois les moyens d'enseignement et de suppléance.

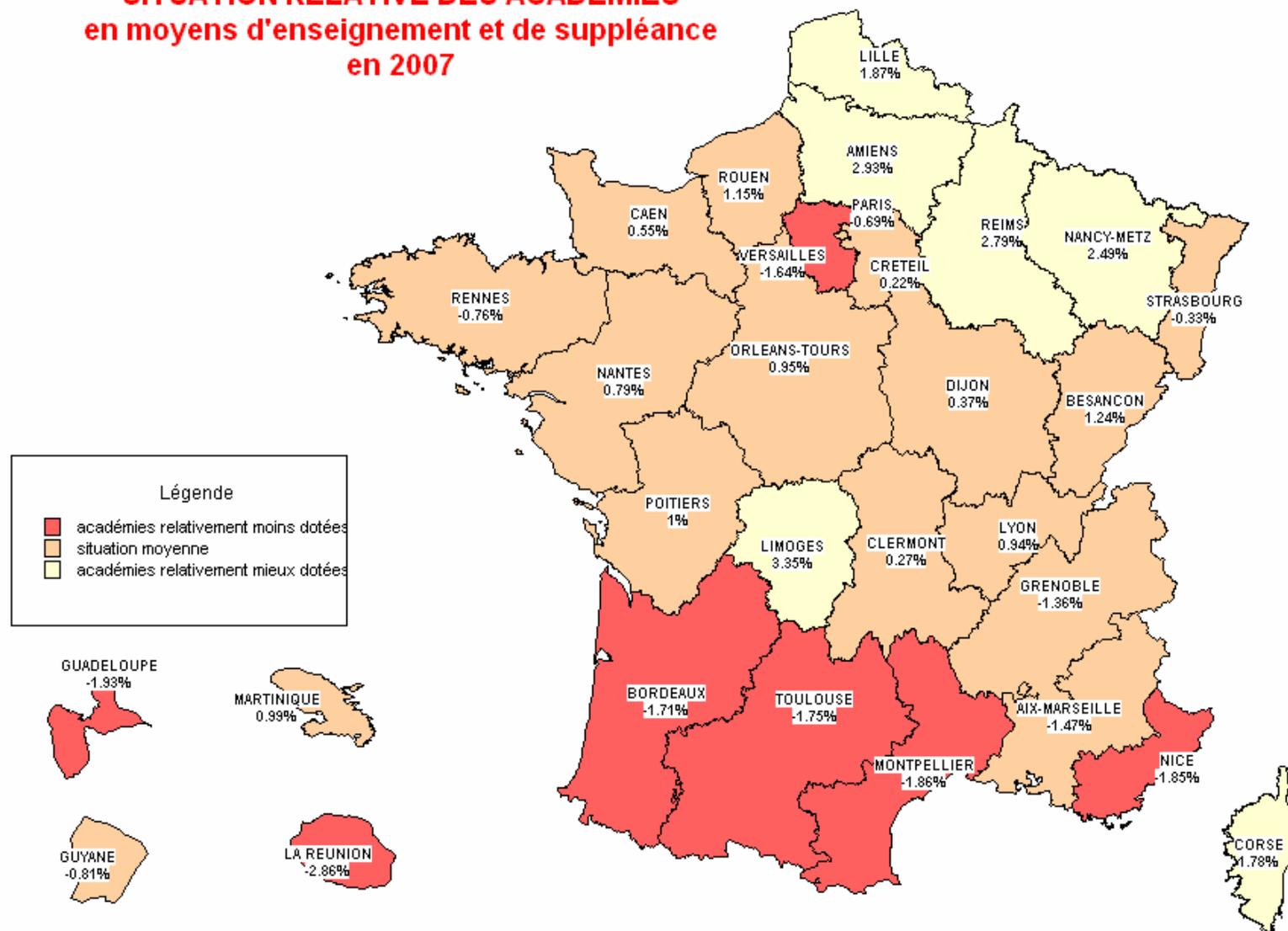
La situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance résulte du rapprochement de l'ensemble des moyens délégués à chaque académie et d'un calcul théorique de besoins nécessaires pour encadrer les élèves dans les différentes formations et pour suppléer les absences des enseignants.

Le calcul théorique des besoins d'enseignement est effectué par type d'établissement, collèges, lycées, lycées professionnels, EREA ; il prend en compte le coût différencié des formations et intègre les critères territoriaux et sociaux. Il est également tenu compte de la fluidité des parcours afin de ne pas pénaliser les académies où les redoublements sont les plus faibles.

Le graphique ci-après présente le positionnement relatif des académies en 2005, 2006 et 2007 ; la carte concerne l'analyse de la rentrée 2007.



MESURE DES ECARTS DE DOTATION ENTRE ACADEMIES
SITUATION RELATIVE DES ACADEMIES
en moyens d'enseignement et de suppléance
en 2007



• LE REMPLISSAGE DES STRUCTURES

Les cartes pages suivantes présentent la situation relative des académies, en collèges, L.P, lycées pré-bac et BTS, au regard de l'indicateur de remplissage des structures.

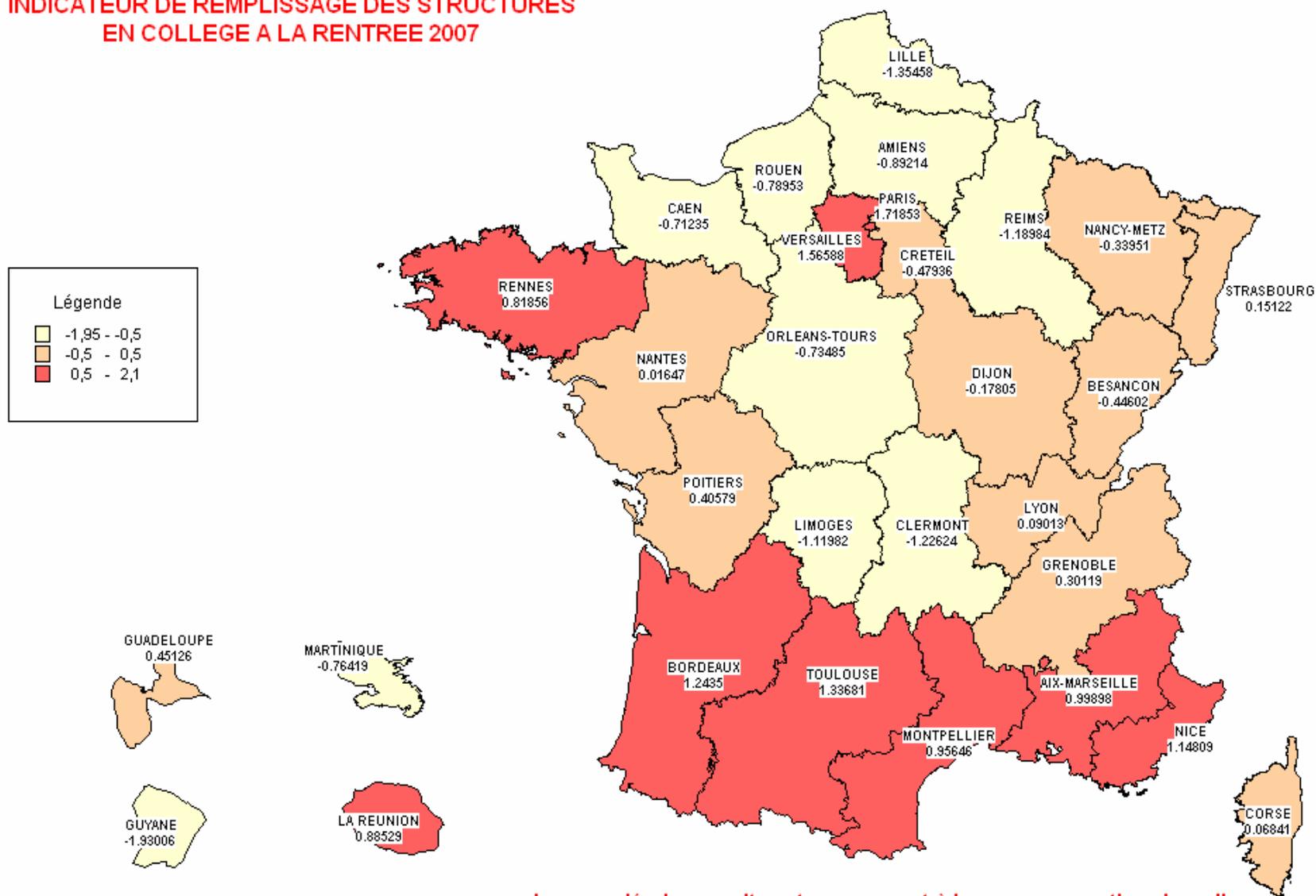
L'indicateur de remplissage combine la taille des divisions (E/D, nombre d'élèves par division) et la taille des structures (divisions ou groupes) à travers le E/S (nombre moyen d'élèves dans les divisions ou groupes pondéré par le nombre d'heures d'enseignement effectué dans ces structures).

En collège, l'indicateur de remplissage intègre le poids de la ruralité d'une part et le poids de l'éducation prioritaire (réseau de réussite scolaire et ambition réussite) d'autre part.

En Lycée, le taux de remplissage intègre le poids respectif des formations d'enseignement général et des formations technologiques de chacun des domaines « production » et « services ».

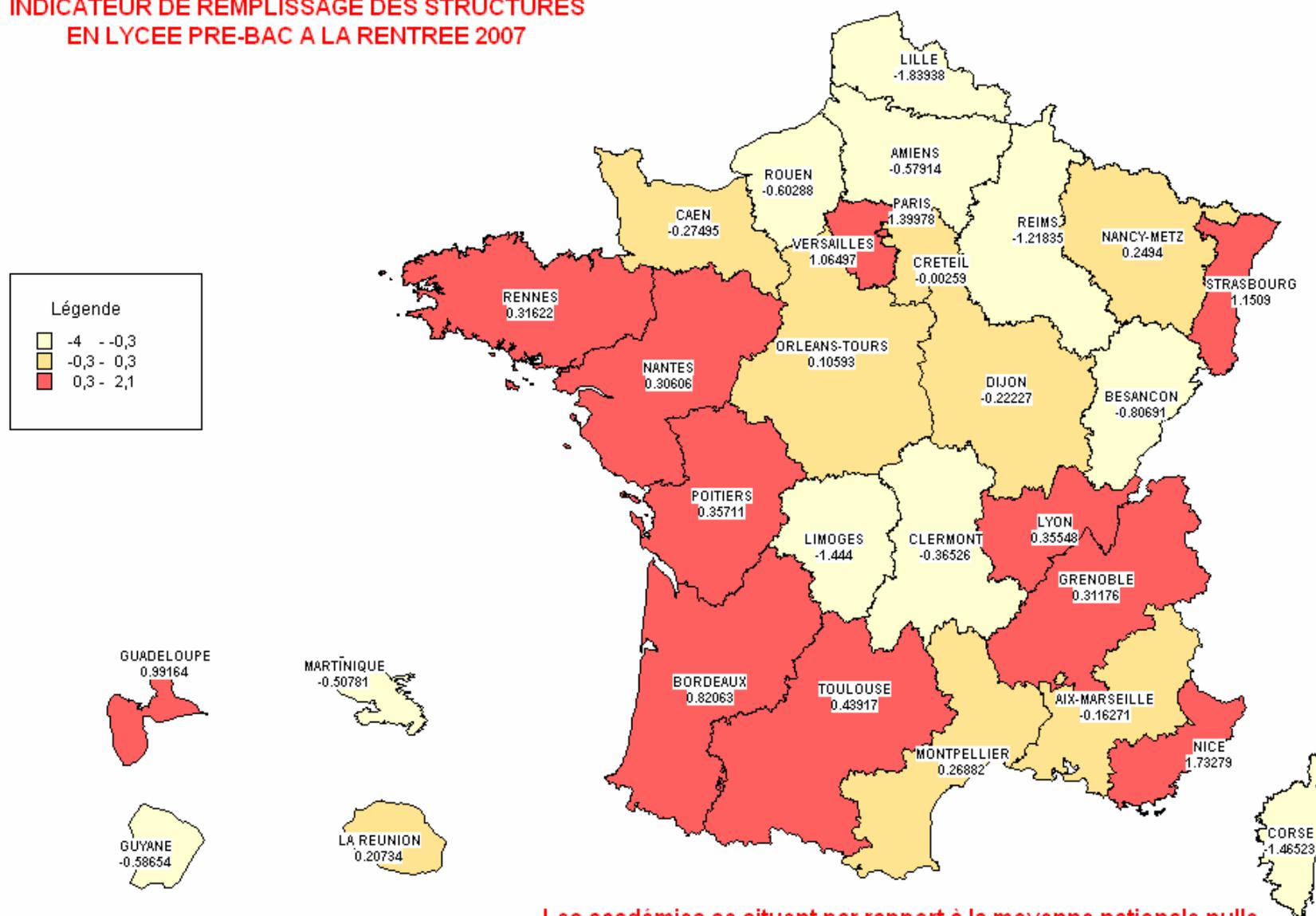
En L.P et en BTS, le taux de remplissage intègre le poids respectif des formations des domaines de la production et des services.

INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES EN COLLEGE A LA RENTREE 2007



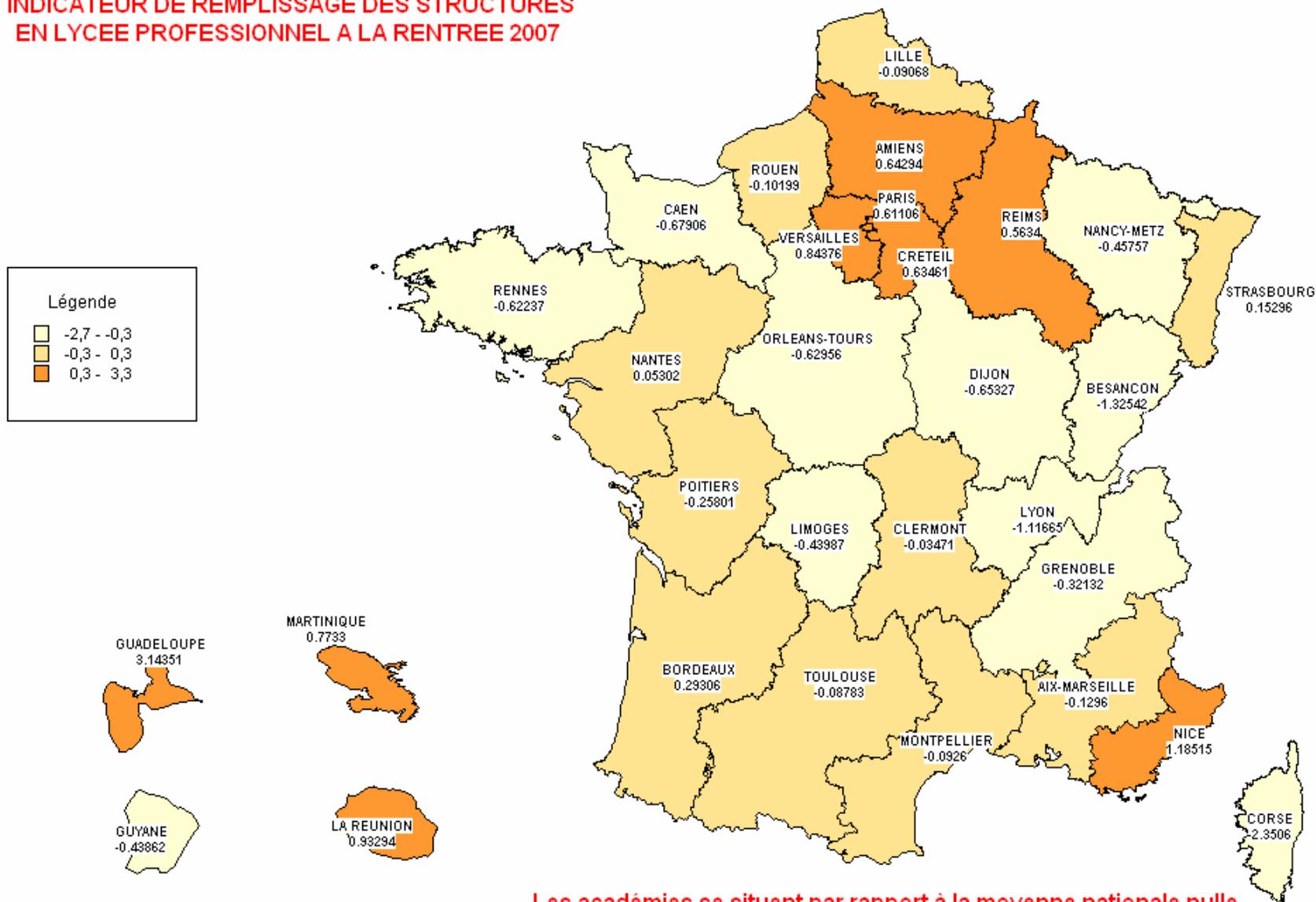
**Les académies se situent par rapport à la moyenne nationale nulle
(valeur positive : plus rempli que la moyenne)**

INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES EN LYCEE PRE-BAC A LA RENTREE 2007



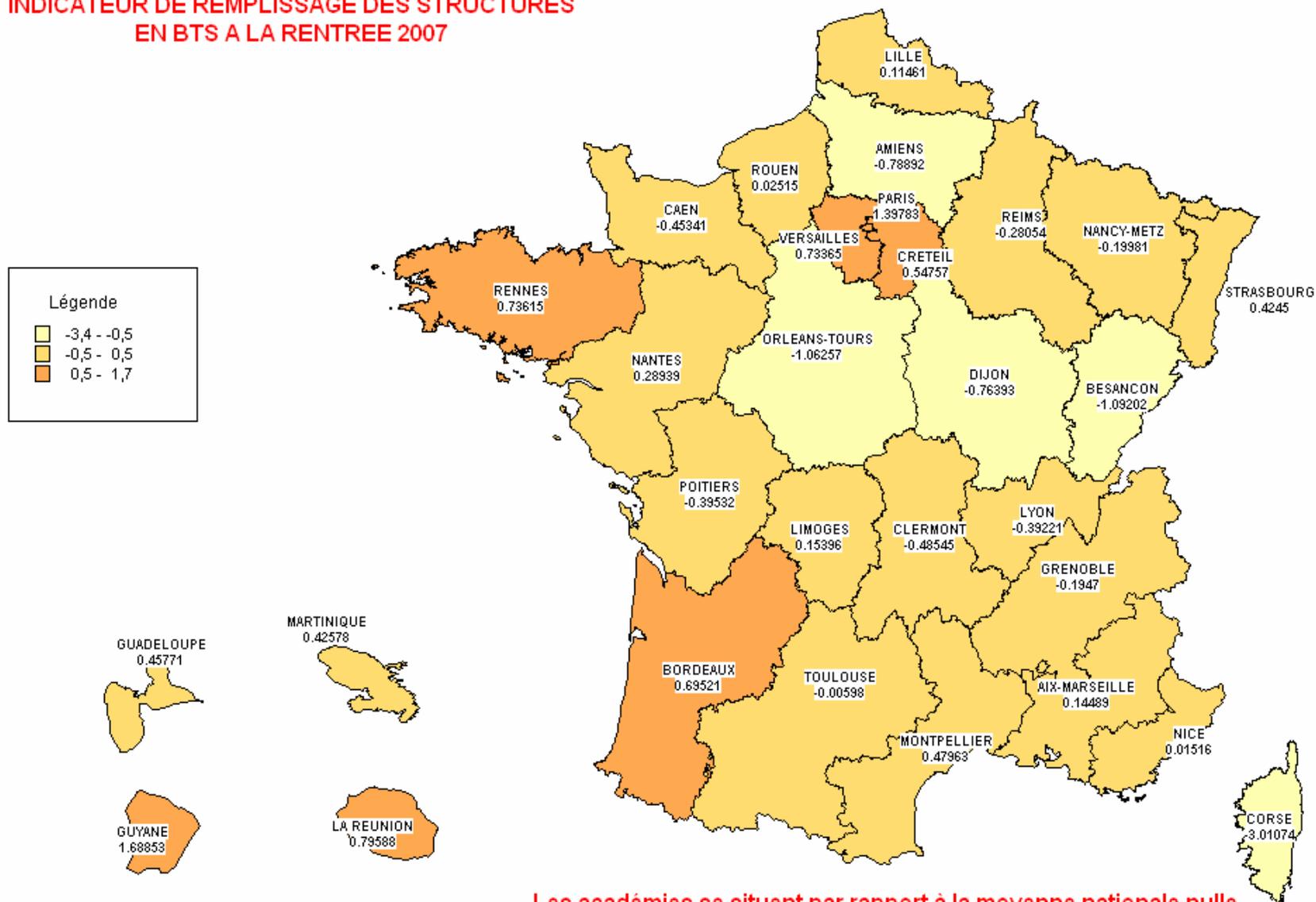
**Les académies se situent par rapport à la moyenne nationale nulle
(valeur positive : plus rempli que la moyenne)**

**INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES
EN LYCEE PROFESSIONNEL A LA RENTREE 2007**



**Les académies se situent par rapport à la moyenne nationale nulle
(valeur positive : plus rempli que la moyenne)**

INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES EN BTS A LA RENTREE 2007



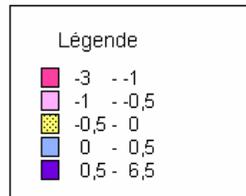
**Les académies se situent par rapport à la moyenne nationale nulle
(valeur positive : plus rempli que la moyenne)**

Evolution prévue des effectifs à la rentrée 2008

**EVOLUTION PREVUE DES EFFECTIFS (en %)
DE 2007 à 2008**

**TOUS NIVEAUX
y.c post bac et SEGPA**

**Moyenne nationale : - 0,77 %
-34 283 élèves**



GUADELOUPE
eff : -0,25



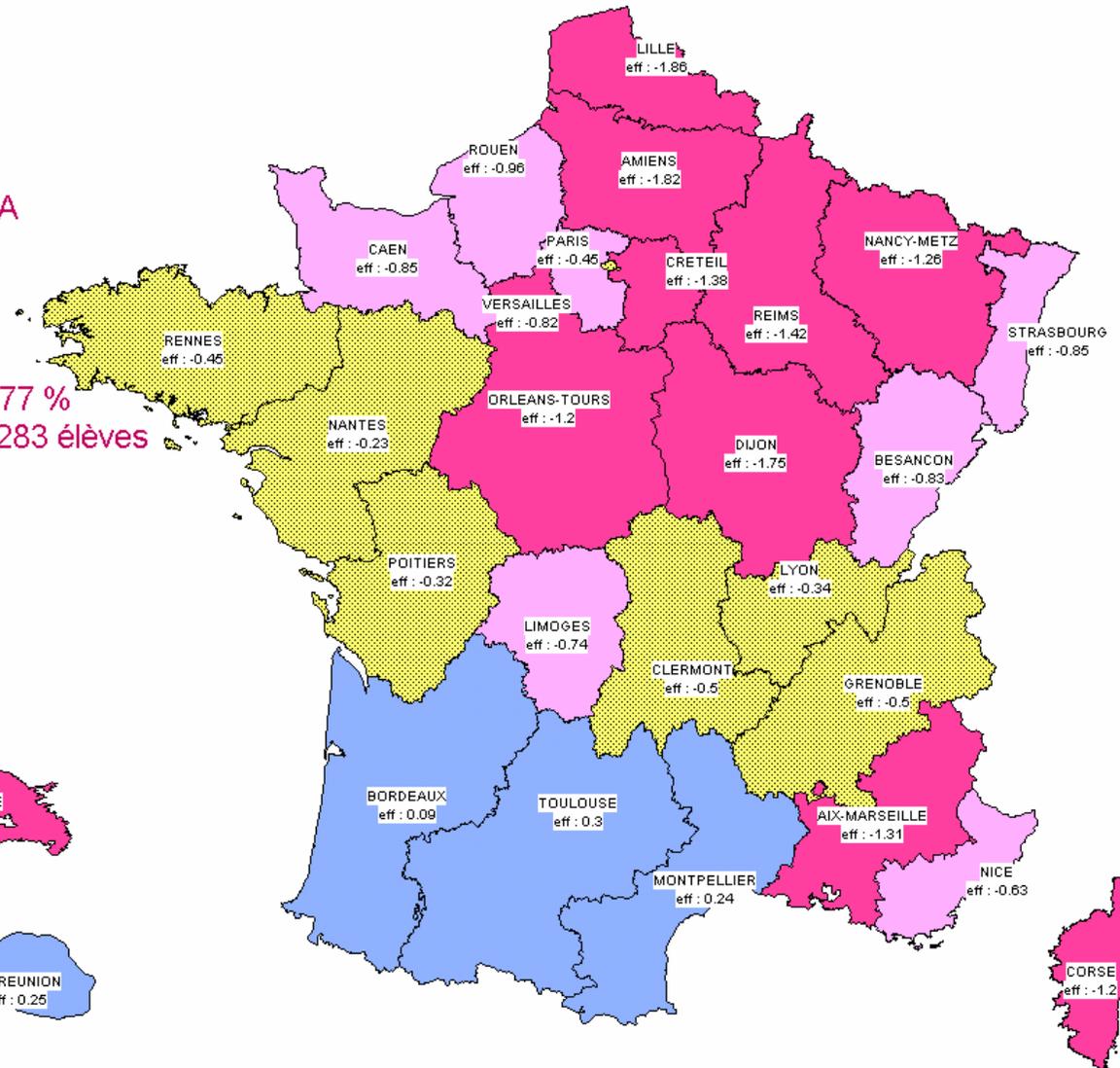
MARTINIQUE
eff : -2,15



GUYANE
eff : 4,69



LA REUNION
eff : 0,25



**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC
DU SECOND DEGRE »**

Emplois d'enseignants

La dotation de la rentrée 2008

PROGRAMME "ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE "
CATEGORIE D'EMPLOIS DES ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRES (1)
EVOLUTION DES MOYENS A LA RENTREE 2008

	Catégories d'emplois des enseignants au 01/09/2007 (1)	Variations des moyens (emplois d'enseignants)	en % du stock	Transformation de 3500 emplois en HSA	
				incidence en emplois	incidence en HSA
AIX-MARSEILLE	17 216,5	- 195	- 1,13%	-150	+ 2 700
AMIENS	13 179,0	- 244	- 1,85%	-115	+ 2 070
BESANCON	7 751,5	- 83	- 1,07%	-68	+ 1 224
BORDEAUX	17 743,0	- 31	- 0,17%	-155	+ 2 790
CAEN	8 799,5	- 88	- 1,00%	-77	+ 1 386
CLERMONT-FERRAND	7 460,5	- 56	- 0,75%	-65	+ 1 170
CORSE	1 933,0	- 26	- 1,35%	-17	+ 306
CRETEIL	29 053,5	- 384	- 1,32%	-253	+ 4 554
DIJON	10 030,5	- 156	- 1,56%	-87	+ 1 566
GRENOBLE	18 237,5	- 111	- 0,61%	-159	+ 2 862
LILLE	27 005,0	- 452	- 1,67%	-235	+ 4 230
LIMOGES	4 621,0	- 56	- 1,21%	-40	+ 720
LYON	17 113,0	- 125	- 0,73%	-149	+ 2 682
MONTPELLIER	15 087,0	- 9	- 0,06%	-130	+ 2 340
NANCY-METZ	16 290,5	- 235	- 1,44%	-142	+ 2 556
NANTES	15 660,5	- 101	- 0,64%	-136	+ 2 448
NICE	12 113,5	- 79	- 0,65%	-106	+ 1 908
ORLEANS-TOURS	15 226,0	- 198	- 1,30%	-133	+ 2 394
PARIS	11 890,5	- 73	- 0,61%	-104	+ 1 872
POITIERS	10 043,0	- 73	- 0,73%	-87	+ 1 566
REIMS	9 077,0	- 144	- 1,59%	-79	+ 1 422
RENNES	13 693,0	- 86	- 0,63%	-119	+ 2 142
ROUEN	12 500,5	- 144	- 1,15%	-109	+ 1 962
STRASBOURG	12 046,0	- 111	- 0,92%	-105	+ 1 890
TOULOUSE	15 842,0	- 5	- 0,03%	-138	+ 2 484
VERSAILLES	34 612,8	- 276	- 0,80%	-302	+ 5 436
MARTINIQUE	3 872,0	- 73	- 1,89%	-34	+ 612
GUADELOUPE	4 242,5	- 16	- 0,38%	-37	+ 666
GUYANE	2 290,0	0	0,00%	-20	+ 360
REUNION	8 435,5	0	0,00%	-73	+ 1 314
COM	5 769,5	150,0		-76	+ 1 368
réserve ajustement		280,0			
TOTAL	398 835,3	- 3 200	- 0,80%	-3 500	+ 63 000

(1) Emplois d'enseignants des catégories d'emplois "enseignants du 1er degré" et "enseignants du second degré" (non compris assistants étrangers)

*Collèges et lycées
France métropolitaine et DOM*

PROGRAMME « ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE PUBLIC
DU SECOND DEGRE »

- **emplois administratifs**

Programme « enseignement scolaire public du second degré » : emplois administratifs

Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit sur le programme enseignement scolaire public du second degré (0141) la suppression de 400 emplois de personnels administratifs dans les EPLE

Le projet de répartition repose sur

- le retrait des 400 emplois au prorata des emplois de personnels administratifs en EPLE des académies à la rentrée 2007,
- corrigé par un rééquilibrage des dotations de base des académies (les « stocks »)

Le rééquilibrage est obtenu, au vu de la situation relative des académies, en agissant sur les dotations de base (les « stocks ») par des retraits de moyens dans les académies relativement mieux dotées au bénéfice des académies relativement moins dotées avec l'objectif de réduire les écarts en 4 ans.

Il s'appuie sur la mesure des écarts de dotation entre les académies, les écarts résultant du rapprochement des moyens délégués aux académies, situation des emplois au 1/09/07, et d'un besoin théorique qui intègre les éléments suivants :

- une part fixe en fonction du nombre d'établissements et de leur taille
- le poids des élèves selon leur hébergement (externes, demi-pensionnaires, internes)
- le poids des différents niveaux d'enseignement (effectifs par cycle et grandes filières, générales, technologiques...)
- les contraintes sociales (en fonction de l'indicateur de difficultés sociales).

Moyennant la prise en compte de tous ces éléments, le besoin théorique de chaque académie rapproché de ses moyens, génère un écart relatif que la répartition se propose de réduire.

PROGRAMME "ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE "

CATEGORIE D'EMPLOIS PERSONNELS ADMINISTRATIFS (1)

EVOLUTION DES EMPLOIS A LA RENTREE 2008

	Catégories d'emplois "personnels administratifs" au 01/09/2007 (1)	Variations des moyens à la rentrée 2008	en % du stock
AIX-MARSEILLE	1210,5	- 4	- 0,33%
AMIENS	1085,5	- 20	- 1,84%
BESANCON	674,5	- 16	- 2,37%
BORDEAUX	1502	- 12	- 0,80%
CAEN	815,5	- 12	- 1,47%
CLERMONT-FERRAND	764	- 19	- 2,49%
CORSE	175	- 5	- 2,86%
CRETEIL	2132,5	- 29	- 1,36%
DIJON	890,5	- 19	- 2,13%
GRENOBLE	1516	- 21	- 1,39%
LILLE	2089	- 29	- 1,39%
LIMOGES	466,5	- 13	- 2,79%
LYON	1306	- 10	- 0,77%
MONTPELLIER	1116,5	- 10	- 0,90%
NANCY-METZ	1397,5	- 26	- 1,86%
NANTES	1318	- 10	- 0,76%
NICE	860,5	- 11	- 1,28%
ORLEANS-TOURS	1273	- 16	- 1,26%
PARIS	840,5	- 9	- 1,07%
POITIERS	948,5	- 24	- 2,53%
REIMS	822	- 23	- 2,80%
RENNES	1204	- 12	- 1,00%
ROUEN	1030	- 25	- 2,43%
STRASBOURG	890,5	- 13	- 1,46%
TOULOUSE	1334,5	- 2	- 0,15%
VERSAILLES	2582,5	- 25	- 0,97%
MARTINIQUE	267	- 3	- 1,12%
GUADELOUPE	255	0	0,00%
GUYANE	140	+ 2	+ 1,43%
REUNION	489,5	+ 2	+ 0,41%
Réserve ajust. et COM		+ 14	
Total	31 397	- 400	-1,3%

(1) y compris cadres administratifs de la catégorie d'emplois "personnels d'encadrement"

PROGRAMME
« VIE DE L'ÉLÈVE »

REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2008 DU PROGRAMME VIE DE L'ELEVE

LES INFIRMIERES : + 300

La mesure de création de 300 emplois d'infirmière prévue en loi de finances sur le programme « Vie de l'élève » au titre de la rentrée 2007 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « loi sur l'école ». Elle relève d'un plan pluriannuel visant d'une part, à doter à terme chaque établissement d'une infirmière de référence pour améliorer les conditions de soins, d'écoute et d'assistance de l'ensemble de la population scolaire, et d'autre part à accentuer l'effort en faveur des élèves des secteurs géographiques confrontés à un contexte socio-économique difficile.

Compte tenu de ces éléments, 284 emplois sont répartis dans les académies :

- plus de la moitié des emplois a été attribuée au prorata des EPLE restant à couvrir.
- Le solde a été affecté aux académies ayant un nombre d'établissements classés « ambition-réussite » supérieur à la moyenne nationale, et dans celles dont les taux d'encadrement sont les moins favorables.

Par ailleurs, les collectivités d'outre-mer bénéficieront de 8 créations. En outre, une réserve de gestion a été constituée pour procéder en cours d'exercice aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

LES MI/SE : - 300

Dans le cadre de la mise en extinction des MISE, 300 supports seront supprimés en contrepartie des créations d'infirmières. Les suppressions ont été effectuées au prorata des dotations académiques, en tenant compte des moyens d'encadrement éducatif et de surveillance de chaque académie au regard de ses effectifs d'élèves.

LES ASSISTANTS PEDAGOGIQUES : +6 000

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif 1000 postes d'assistant pédagogique sont créés sur le programme vie de l'élève dès le 1^{er} janvier 2008 pour contribuer à la prise en charge des élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire. A ces créations viendront s'ajouter 5000 postes supplémentaires à la rentrée 2008 afin d'assurer la généralisation du dispositif dans les collèges de l'enseignement général.

PERSONNEL INFIRMIER
Mesures de rentrée au 01/09/2008

ACADEMIES	Rappel ETP 01/09/2007	Créations 01/09/2008
AIX MARSEILLE	302,45	4
AMIENS	207,54	9
BESANCON	140,45	5
BORDEAUX	269,70	24
CAEN	153,14	9
CLERMONT-FD	159,00	6
CORSE	38,02	1
CRETEIL	479,67	9
DIJON	174,47	7
GRENOBLE	306,86	15
LILLE	512,04	3
LIMOGES	96,00	3
LYON	299,56	12
MONTPELLIER	238,27	12
NANCY METZ	266,08	13
NANTES	294,56	16
NICE	161,75	12
ORLEANS TOURS	247,78	18
PARIS	130,75	12
POITIERS	161,89	17
REIMS	157,48	6
RENNES	288,90	10
ROUEN	214,85	5
STRASBOURG	167,72	13
TOULOUSE	267,31	19
VERSAILLES	570,52	15
MARTINIQUE	63,00	3
GUADELOUPE	38,33	2
GUYANE	132,00	3
REUNION	59,94	1
France métro.+DOM	6 600,05	284
MAYOTTE	20,67	3
NOUVELLE CALEDONIE	29,00	2
POYNESIE FRANCAISE	20,67	2
ST PIERRE & MIQUELON	1,00	0
WALLIS & FUTUNA	3,00	1
COM	74,34	8
TOTAL France	6 674,39	292
Moyens en attente de répartition		8
Budget 2008		300

MISE

Mesures de rentrée au 01/09/2008

Académies	Emplois au 31 décembre 2007	Suppression au 01/09/2008
Aix-Marseille	140,90	-7
Amiens	144,50	-19
Besançon	76,50	-10
Bordeaux	187,00	-7
Caen	139,00	-11
Clermont-Ferrand	60,00	-19
Corse	14,00	-2
Créteil	186,00	-10
Dijon	78,80	-7
Grenoble	170,00	-7
Lille	560,00	-35
Limoges	31,50	-18
Lyon	157,50	-6
Montpellier	130,00	-6
Nancy-Metz	225,00	-22
Nantes	166,50	-13
Nice	91,50	-4
Orléans-Tours	229,80	-6
Paris	37,00	-3
Poitiers	80,00	-11
Reims	22,00	-15
Rennes	126,00	-13
Rouen	113,50	-6
Strasbourg	117,50	-3
Toulouse	124,75	-23
Versailles	300,00	-11
Guadeloupe	32,00	-1
Guyane	4,00	-1
La Réunion	108,00	-3
Martinique	28,00	-1
Total métropole + DOM	3 881,25	-300
Mayotte	29,00	
Nouvelle Calédonie	213,00	
Polynésie	0,00	
Saint-Pierre et Miquelon	1,00	
Wallis et Futuna	26,00	
Total COM	269,00	
Total métro + DOM + COM	4 150,25	-300,00